

Le voile dévoilé : le véritable statut de la femme en islam (partie 1 de 3)

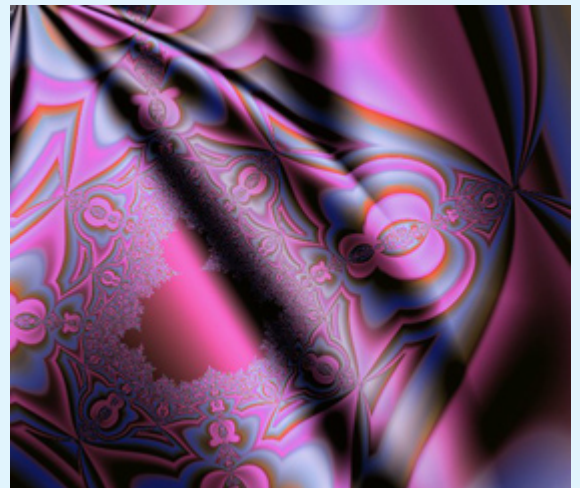
Description: Le voile et sa signification en islam et dans la tradition judéo-chrétienne, de même qu'un bref aperçu du point de vue de l'islam sur les femmes. Partie 1 : Le concept du voile dans le judaïsme, le christianisme et l'islam.

par AbdurRahman Mahdi, www.Quran.nu, (édité par IslamReligion.com)

Publié le 13 Apr 2009 - Dernière mise à jour le 03 Jul 2011

Catégorie: [Articles](#) > [Sujets actuels](#) > [Femmes](#)

Le voile islamique, ou hijab, fait référence au vêtement ample, opaque et simple qui couvre le corps de la femme musulmane. Bien que pratiquement identique au vêtement que l'on voit souvent dans les tableaux chrétiens traditionnels représentant la vierge Marie (que Dieu les bénisse, elle et son fils) et aux vêtements portés par les religieuses chrétiennes qui ont cherché à l'imiter, le hijab est spontanément associé à l'extrémisme religieux et au prétendu statut inférieur de la femme en islam. Ceux qui perçoivent la femme musulmane comme à peine plus qu'un objet sexuel demeurent bouche bée devant le phénomène des femmes occidentales éduquées, professionnelles et tout à fait libres qui se convertissent à l'islam. L'idée voulant que les femmes converties soient des fanatiques endoctrinées et aveuglées par leur voile, ou encore des victimes opprimées n'attendant que d'être libérées ne passe plus, bien que l'on voie encore, de nos jours, des reportages sensationnalistes et souvent politiquement motivés décrivant des musulmanes opprimées au sein de telle ou telle société arriérée, renforçant ainsi le fameux stéréotype. Ce qui suit est un bref aperçu du statut de la femme en islam et une comparaison du rôle du voile en islam et dans le christianisme.



**« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne oeuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous le récompenserons, certes, en fonction de ses meilleures actions. »
(Coran 16:97)**

Dans ce qui allait devenir une partie du « Nouveau Testament », Paul a étendu à toutes les femmes l'obligation du port du voile, qui était pourtant déjà répandu à l'époque :

« Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête couverte déshonore son chef. Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise la tête non voilée déshonore son chef : c'est comme si elle était rasée. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile. L'homme ne doit pas se couvrir la tête, puisqu'il est l'image et la

gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend. » (I Corinthiens 4-10)

Tertullien, le premier homme à avoir formulé l'idée de la trinité, a même rendu obligatoire son utilisation à la maison, dans son traité intitulé « De l'ornement des femmes » : « Jeunes femmes, vous portez vos voiles lorsque vous sortez, alors vous devez aussi les porter à l'église; vous les portez en présence d'étrangers, alors vous devez aussi les porter en présence de vos frères. »

L'islam n'a donc pas inventé le voile, mais il l'a approuvé. Cependant, alors que Paul présentait le voile comme un signe de l'autorité de l'homme sur la femme, l'islam en fait un signe de foi, de modestie et de chasteté, qui sert à protéger la femme contre tout importun.

« Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles [lorsqu'elles se déplacent à l'extérieur]. Elles en seront plus aisément reconnues et éviteront d'être importunées. » (Coran 33:59)

Richard Burton, orientaliste du 19^e siècle, a remarqué que :

« Les femmes qui aiment les restrictions servant leur honneur l'ont accepté (le voile) de bon gré; car elles ne désirent point cette liberté, ou plutôt cette permission qu'elles ont appris à considérer contraire à leurs notions de convenances et de pudeur féminines. Elles auraient très peu de considération pour un mari qui leur permettrait de s'exposer, comme des courtisanes, aux regards du public. »

En réalité, le voile musulman n'est qu'une des nombreuses facettes de la noble position qu'occupe la femme, position qui est due, entre autres, à l'énorme responsabilité qui lui échoit. Car la femme, en islam, est celle qui a la première influence sur les individus d'une société, qui est la première à transmettre ses valeurs. C'est pourquoi l'une des plus importantes obligations, pour un individu, consiste à démontrer de la gratitude, de la bonté et de la gentillesse envers sa mère. Une fois, quelqu'un demanda au Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) :

" Ô Messager de Dieu ! Quel est celui qui mérite le plus que je lui tiennne compagnie ? » Il dit : « Ta mère. » « Et qui encore ? » Il dit : « Ta mère. » Il dit : « Et qui encore ? » Il dit : « Ta mère. » Il dit : « Et qui encore ? » Il dit : « Ton père. » (*Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*)

Tandis que la mère a la priorité sur le père lorsqu'il s'agit de gentillesse, de bonté et de bon traitement, l'islam, comme le christianisme, enseigne que Dieu a désigné l'homme comme chef de foyer.

« Les femmes ont, sur les hommes, des droits similaires aux droits [de ces derniers], et cela, conformément à la bienséance; et les hommes ont un degré [de responsabilité] supérieur au leur. »

(Coran 2:228)

En islam, l'autorité de l'homme découle de ses responsabilités socio-économiques,^[1] responsabilités qui reflètent les différences psychologiques et physiologiques entre les deux sexes.

« ... le garçon n'est point comme la fille. » (Coran 3:36)^[2]

Le mariage est le moyen par lequel les deux sexes peuvent jouer leurs rôles, rôles qui sont différents, certes, mais qui se complètent mutuellement et contribuent au bien-être de tous.

Endnotes:

^[1] C'est pourquoi l'homme, en islam, reçoit une plus grande part d'héritage que la femme. Il a l'obligation légale de faire vivre toutes les femmes de son foyer à partir de ses avoirs personnels tandis que les biens que possède la femme n'appartiennent qu'à elle seule et elle est libre de les dépenser, de les investir ou de les économiser à sa guise.

^[2] Le docteur Alexis Carrel, prix Nobel français, souligne ce point lorsqu'il écrit : « Les différences existant entre l'homme et la femme ne proviennent pas uniquement de la forme particulière de leurs organes sexuels, de la présence de l'utérus, de la gestation, ou encore du mode d'éducation. Elles proviennent d'une imprégnation encore plus fondamentale de l'organisme tout entier... L'ignorance de ces faits fondamentaux a amené des promoteurs du féminisme à croire que les deux sexes devraient posséder les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités. En réalité, la femme est profondément différente de l'homme. Chacune des cellules de son corps porte la marque de son sexe, ce qui est aussi vrai de ses organes et, surtout, de son système nerveux. Les lois physiologiques... ne peuvent être remplacées par des aspirations humaines. Nous devons les accepter telles qu'elles sont. Les femmes devraient développer leurs aptitudes en fonction de leur propre nature, sans chercher à imiter les hommes. » (Carrel, *Man and the Unknown*, 1949:91)

L'adresse web de cet article:

<http://www.islamreligion.com/fr/articles/287>

Copyright © 2006-2011 [IslamReligion.com](http://www.islamreligion.com). Tous droits réservés.